



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - JULIE (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme RABOU a donné procuration à Mme ARMENGAUD.

Mme BONNASSIEUX a donné procuration à M. BARDOU.

N° 2024/51

**Objet : Ressources humaines : Création d'emplois permanents à temps complet
(dans le cadre des avancements de grade)**

Vu Le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Conseil Communautaire la création des emplois permanents à temps complet suivants :

Budget Ordures Ménagères :

- 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe pour assurer les missions de collecte des ordures ménagères et tri ;

Budget Principal :

- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle pour assurer les missions de coordonnateur petite enfance ;
- 1 attaché principal pour assurer les missions de responsable des ressources humaines ;

Budget Crèches :

- 1 agent social principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'assistant petite enfance ;
- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle pour assurer les missions de directrice de crèche.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1^{er} mai 2024, des emplois permanents à temps complet suivants :

- Budget Ordures Ménagères : 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe pour assurer les missions de collecte des ordures ménagères et tri ;
- Budget Principal : 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle pour assurer les missions de coordonnateur petite enfance ; 1 attaché principal pour assurer les missions de responsable des ressources humaines ;
- Budget Crèches : 1 agent social principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'assistant petite enfance ; 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle pour assurer les missions de directrice de crèche.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus aux Budgets correspondants,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christophe MAURIES

A handwritten signature of Christophe Mauries in black ink, consisting of a stylized, cursive script.